



## RÉUNION COMITÉ EUROPÉEN INTERRÉGIONAL DE COORDINATION TECHNIQUE (CECTI)

Jeudi 28 avril 2020  
Visioconférence

### RAPPORT

Présents: Massimo **Tedeschi** (Président AEFV); Laurette **Proment** (Région Vallée d'Aoste); Gaetano **Di Blasi** (Région Piémont); Giovanni **Cappelluzzo**, Simona **Martino** et Monica **Abbiati** (Région Lombardie); Monica **Valeri** (APT Émilie-Romagne); Francesco **Tapinassi**, Raffaele **Mannelli** et Andrea **Carubi** (Région Toscane); Roberto **Battista**, Elisabetta **Calabri**, Dewy **Lucchetti**, Valerio **Ciampricotti** et Silvio **Marino** (Région Latium); Alfonso **Buonaiuto** (Région Campanie); Patrizia **Minardi** et Emanuele **Nicoletti** (Région Basilicate); Angelofabio **Attolico** (Région Pouilles)

Équipe de l'AEVF: Luca **Bruschi** (Directeur), Sami **Tawfik** (Chef de Projets), Luca **Faravelli** (Assistant Chef de Projets), Micol **Sozzi** (Secrétaire), Giovanni **D'Agliano** (consultant technique AEFV)

Début des travaux 9h40

### Point 1 OdJ: Perspectives, promotion et amélioration de la Via Francigena après le Coronavirus. Réflexions.

**Tedeschi**, se référant à l'urgence sanitaire du Covid-19 qui apportera des changements dans divers aspects de la vie sociale, y compris l'expérience de l'itinéraire sur toute la VF, invitent les représentants régionaux à exprimer des premières évaluations et suggestions en vue de la reprise du transit sur la VF, en tenant compte des trois thèmes centraux : sécurité et entretien de l'itinéraire ; système d'accueil ; communication. Il retrace les propos de la visioconférence sur la reprise du tourisme pédestre post-covid qui s'est tenue hier, 27 avril, organisée par Lorenza Bonaccorsi et Flaminia Santarelli (respectivement Sous-secrétaire et D.G. Tourisme du MiBACT) à laquelle Luca Bruschi a participé pour l'AEVF.

**Attolico**, comprenant les différences territoriales liées à la situation sanitaire, identifie la nécessité de directives ministérielles pour : le contrôle et l'entretien ordinaire des routes extra-urbaines ; la nouvelle gestion hygiénico-sanitaire des installations d'hébergement (pèlerins et touristes). Ensuite, chaque Région pourra adopter ses propres règlements et allouer les fonds nécessaires pour subventionner les activités des municipalités et des associations pour l'entretien régulier du parcours et la gestion de l'accueil. Il souligne que le slow tourisme et le voyage à pied offrent de meilleures garanties en matière de distanciation sociale que les autres types de tourisme. Il illustre les principaux problèmes du secteur de l'accueil : assainissement des locaux communs (par exemple, salles de bain et cuisines communes), coûts de maintien des nouvelles 'normes' sanitaires, réduction du nombre de lits disponibles, création de regroupements sociaux.

**Minardi** est d'accord avec Attolico et informe des rencontres entre les Régions et MiBACT sur le thème de la relance du tourisme post-Covid. Elle explique qu'en général les itinéraires, et la VF en particulier, peuvent être un élément important pour le redémarrage du tourisme, d'abord

"domestique", familial, de proximité, puis au niveau national et enfin international. Elle propose à l'AEVF d'être le promoteur d'une **lettre ouverte** à envoyer tant au niveau politique que technique, pour proposer le parcours comme élément de redémarrage. Elle propose la création d'un fond régional de soutien à l'urgence et à la relance, qui rejoindra la subvention POR-FESR.

**Buonaiuto** convient que le parcours de la VF pourrait également servir de moteur à la relance d'autres secteurs touristiques, car il est capable de respecter la distance sociale (contrairement à d'autres types de tourisme). Il informe de la réactivation, ces jours-ci, de certains chantiers de construction pour sécuriser le chemin dans la Région Campanie ; il souligne la nécessité d'entamer une collecte de données systématique partagée avec toutes les Régions, afin de suivre et de cartographier la cible des marcheurs et de mieux répondre à leurs besoins.

**Calabri** est d'accord avec Attolico, Minardi et Buonaiuto sur le fait que la VF peut être un élément important de réactivation et sur la nécessité, avant tout, de reprendre l'entretien ordinaire du chemin. Il juge également utile la proposition d'un fonds régional spécifique pour subventionner les sentiers (entretien ordinaire et mise à niveau de l'hébergement). Elle propose d'utiliser la promotion virtuelle (courtes vidéos, visites virtuelles, photos, narrations interactives,...) pour maintenir l'intérêt et la curiosité des utilisateurs pour la VF et pour faciliter sa reprise lorsqu'elle rouvrira.

**Tapinassi** informe que la Région Toscane a créé des équipes régionales de crise pour répondre aux besoins de la relance du tourisme. Une partie des travaux est consacrée aux parcours (en continuité avec l'approbation le 30 mars avec la résolution n. 411 du "Règlement pour l'application de la loi régionale 10 juillet 2018, n. 35. Dispositions pour la reconnaissance, la valorisation et la promotion des itinéraires régionaux"). Il souligne la nécessité de réfléchir à la nécessité d'un hébergement extra-hôtelier (auberges, paroisses, hébergement chez l'habitant,...). Rapporte la demande sur les fiches CIPE 33 et 34 d'une augmentation de la première tranche de l'avance (de 5 % à 25 %) et d'une clarification du rôle des Régions dans la gestion des fonds CIPE. Anticipant le thème "Les Terres de la VF", il informe qu'il a transféré les compétences pour ce projet à *Toscana Promozione Turistica*. Il demande des éclaircissements sur les parties promo-commerciales du site de l'AEVF, en soulignant la nécessaire distinction entre la section consacrée aux organismes publics et privés.

**Valeri** informe sur l'activation du suivi local pour comprendre quels services peuvent être réactivés ; il dénote l'activisme dans le monde de la randonnée également pendant l'urgence sanitaire (avec la mise en place de contenus multimédia, de reportages vidéo, d'interventions sur les réseaux sociaux). Il est d'accord avec Calabri et propose une coordination de la promotion également avec l'ENIT et les autorités régionales (APT, Explora, ...). En ce qui concerne l'accueil du tronçon de l'Émilie-Romagne, il détaille les activités menées par la plate-forme régionale [www.camminiemiliaromagna.it](http://www.camminiemiliaromagna.it) en tant que base de données actualisée et vitrine des événements et des initiatives.

**Martino** explique que le thème du slow tourisme sera une priorité dans la programmation annuelle de la Lombardie, car il est lié au tourisme local de proximité. Il considère qu'il est essentiel de comprendre les besoins territoriaux, de comprendre s'il est possible de les systématiser au niveau national, étant donné les différences qui existent en ce qui concerne la situation sanitaire et la possibilité de recommencer. Le deuxième point important à suivre est la

campagne de communication. En accord avec Valeri et Tapinassi pour l'implication des agences régionales de communication et de promotion (Explora pour la région Lombardie).

**Abbiati** réitère le rôle important des Provinces, tant pour la promotion du Chemin que pour la mise en œuvre du formulaire CIPE 33 (pour lequel il est intéressé à recevoir du matériel partagé par le chef de file de la Région Toscane concernant la gestion des fonds).

**Proment** informe de la création, également en Vallée d'Aoste, d'une table régionale pour traiter les questions liées à la relance dans les différents secteurs. Il est d'accord avec ses collègues sur l'adoption de critères communs, suivant les directives nationales, pour traiter la phase de rétablissement post-covid, en particulier sur la question de l'hébergement. Elle approuve la proposition de transmission d'un message aux membres par l'AEVF, afin d'informer sur les éventuelles actions à entreprendre pour relancer la VF et la poursuite des activités de promotion sociale afin de maintenir l'intérêt sur le chemin et sur la VF.

**Di Blasi** informe sur l'organisation de la table ronde entre la Région Piémont et les Agences touristiques locales (ATL) et des *Destination Management Organization* (DMO) pour la relance du tourisme, en particulier pour l'outdoor et la marche. L'attention a également été réservée à l'allègement des procédures bureaucratiques de demande de contributions et de financement pour les municipalités et les associations.

**D'Agliano** considère comme primordiale la réflexion sur : l'assainissement des locaux communaux dans les structures d'accueil (salles de bains, réfectoires) et l'entretien ordinaire du parcours (il est nécessaire d'alléger les procédures bureaucratiques d'attribution et de démarrage des travaux par les autorités locales).

**Mannelli** met l'accent sur l'hébergement de caractère religieux, qui est très important pour la Région Toscane. La Région a effectué une analyse précise en coordination avec Ad Limina Petri.

**Bruschi** remercie tous les participants pour leurs contributions, qui sont importantes pour démontrer l'unité et la cohésion au niveau régional en ce qui concerne le thème de la VF. En matière de sûreté et de sécurité, il souligne la volonté de Francigena Service Srl de travailler d'un commun accord et en collaboration avec les territoires.

## **Point 2 OdJ: Mise à jour des groupes de travail du CECTI et des Régions chefs de file : Parcours (Toscane), Hébergement (Vallée d'Aoste), Communication (Lombardie).**

**Tawfik** présente les mises à jour sur les 3 groupes de travail (GDL) :

- Itinéraire : coordonné par la Région Toscane. Thème ressenti surtout dans la section italienne ; il juge utile la comparaison avec l'entretien des sections suisse, française et anglaise où la gestion est centralisée.
- Hébergement : coordonné par la Région Vallée d'Aoste (Proment). Le GDL a conduit en 2016 à la création du *Vademecum des normes européennes des chemins de la VF*. Une partie du document est consacrée à la liste des caractéristiques minimales des structures *Francigena Friendly*.
- Communication : coordonnée par la Région Lombardie. Le GDL a notamment contribué à la création des Guides officiels de la Via Francigena (tronçon Canterbury/Col du Grand Saint Bernard ; tronçon Grand Saint Bernard/Rome ; tronçon Rome/Santa Maria di Leuca en construction) et à la création de l'appli officielle.

Les groupes de travail ne sont pas fermés, ils reçoivent l'encouragement et le soutien de toutes les Régions, invitées à collaborer sur les questions qui les intéressent.

**Attolico** informe sur les travaux des émissions en direct sur *Facebook* qui ont reçu un bon accueil du public. Ils s'avèrent être des outils utiles pour intercepter les marcheurs italiens qui, cette année, ne pourront pas aller sur le chemin de Saint-Jacques et les orienter sur la VF.

**Bruschi** souligne également l'importance des *live* internationaux organisés par l'AEVF en collaboration avec les représentants locaux et les marcheurs. Il informe de l'augmentation du nombre de visualisations du site international et des réseaux sociaux de l'AEVF (par exemple américain, australien, ...) et rappelle que le renforcement général de la VF se répercute positivement sur les sections régionales individuelles.

**Martino** confirme la volonté de la Région Lombardie de poursuivre la coordination du groupe de communication, en accueillant les contributions des autres Régions. Il a estimé nécessaire d'adapter les instruments pour répondre à la situation qui a changé depuis le Covid-19 dans tous les secteurs.

### **Point 3 OdJ: État des lieux du parcours et entretien.**

**Bruschi** informe sur le feu vert en Italie pour l'entretien de la VF identifié par le décret du Premier ministre du 10 avril dernier : "*Suite au décret du Premier ministre du 10 avril dernier, l'entretien du paysage ATECO 81.3 a été autorisé ; évidemment en conformité avec les normes de sécurité*".

### **Point 4 OdJ: Mise à jour des listes régionales d'hébergement *Francigena Friendly* et leur visibilité sur le portail de l'AEVF et l'appli.**

**Proment**, en se référant à la communication aux Régions du 31 mars dernier, elle informe que la mise à jour des structures est toujours basée sur les critères pré-Covid ; le questionnaire pourra être actualisé et adapté en fonction des futures dispositions nationales et locales en matière d'accueil. Elle réaffirme l'importance de la mise à jour des données des structures, condition essentielle à la publication des informations en ligne (site, application,...).

Elle rappelle que la possibilité d'apparaître dans les listes *Francigena Friendly* sera offerte gratuitement à tous les établissements qui, en répondant au questionnaire, répondent aux critères du *Vademecum des normes européennes des chemins de la VF*.

Afin de distinguer encore mieux le cadre institutionnel (structures *Francigena Friendly*) de celui promotionnel-commercial (*Visit Vie Francigene*), une nouvelle visualisation a été préparée sur le site [www.viefrancigene.org](http://www.viefrancigene.org) (voir pièce jointe). Ainsi, les deux listes pourront coexister sans générer de confusion chez les utilisateurs. Dans la page "*Francigena Friendly*", plusieurs images regroupent les listes par région ; dans la première capture d'écran, les données essentielles telles que Commune d'implantation, nom de la structure, adresse, site web, e-mail, téléphone, symbole "€" pour identifier la gamme de prix, services offerts (blanchisserie, possibilité de repas, wi-fi, transport de bagages, nombre de places). La réduction à un minimum de données essentielles facilitera également une plus grande agilité dans l'affichage sur l'application (réduction supplémentaire à : commune d'implantation, nom de la structure, adresse, courriel et téléphone).

**Battista** remercie le travail effectué par la Région de la Vallée d'Aoste ; il renouvelle la volonté de la Région Latium de collaborer dans les différents groupes de travail, à commencer par celui

consacré à l'itinéraire. Il souligne l'importance de surveiller les marcheurs : connaître le nombre de marcheurs permettrait de mettre en place des actions plus ciblées.

**Tawfik** résume les différences entre les listes *Francigena Friendly* et *Visit Vie Francigene* : la première est un outil d'accès pour toutes les structures qui, en réponse au questionnaire envoyé par les Régions, répondent aux critères du *Vademecum*, la visibilité offerte est gratuite ; la seconde est un projet commercial lié à l'adhésion payante des structures. Il est géré commercialement par Francigena Service Srl (filiale opérationnelle de l'AEVF) et Sloways (tour-opérateur et partenaire expert de l'AEVF). La principale visibilité de *Visit* consiste en : fiche personnalisée avec photos et description de la structure ; insertion sur la carte interactive du parcours (site [viefrancigene.org](http://viefrancigene.org) et appli) ; publicité auprès des acheteurs de passeport en ligne. Les coûts de visibilité de *Visit* sont les suivants : gratuité pour les structures de pèlerinage (auberges et paroisses) et pour les structures de moins de 20 lits et avec un tarif inférieur à 20€/nuit ; 99€/an + TVA pour les structures de 40 lits maximum ; 150€/an + TVA pour les structures de plus de 40 lits. Pour faciliter l'adhésion, des périodes d'insertion gratuites ont été offertes (par exemple en 2016-17 gratuité pour les structures de la section italienne du Grand Saint-Bernard à Rome, en 2018-19 pour les structures suisses, en 2020 pour les structures françaises et la section Sud de la VF). Il informe que la section anglo-franco-suisse aura également la possibilité de mettre en place les listes de *Francigena Friendly* pour accompagner, comme mentionné ci-dessus, *Visit*. Il rappelle que, pour l'édition du guide VF Grand Saint Bernard/Rome, la sélection des structures a été faite en collaboration avec les Régions et l'éditeur *Terre di Mezzo* sur la base des listes *Francigena Friendly* et a été choisie avec un prix limite de 35€/nuit par personne comme une discrimination supplémentaire pour donner de l'espace à celles qui se rapprochent le plus de l'esprit du marcheur. Toutefois, le guide contient des références au site web [www.viefrancigene.org](http://www.viefrancigene.org) pour consulter les listes complètes.

Sur demande de **Tapinassi**, **Tawfik** répond que les structures figurant dans le guide du col du Grand Saint Bernard/Rome, publié par "Terre di Mezzo", n'ont pas payé leur présence dans le guide.

**Bruschi** ajoute qu'à partir de cette année, parmi les services supplémentaires fournis aux structures de *Visit*, figureront également des webinaires de formation dédiés.

**D'Agliano** rappelle que la publicité gratuite des structures privées par l'organisme public n'est pas obligatoire (par exemple, le partage des stands institutionnels pour les salons internationaux).

**Valeri** remercie Proment pour le travail accompli et suggère une mise à jour des normes du *Vademecum* daté de 2016, également pour mettre en œuvre les dispositions qui seront adoptées dans la phase post-Covid-19. Il conseille d'indiquer sur *Francigena Friendly* également les sites régionaux de référence pour les ballades (par exemple pour Émilie-Romagne [cammininemiliaromagna.it](http://cammininemiliaromagna.it)). Il faut également approfondir les structures à caractère religieux.

**Mannelli**, en référence à la double classification (*Visit/Friendly*), suggère de penser à une seule ligne d'entrée sous laquelle les deux listes pourraient figurer.

**Buonaiuto** confirme la disponibilité de la Région Campanie pour les différents groupes de travail.

**Proment** informe que la date limite pour le retour des fiches mises à jour par les différentes Régions sera prolongée jusqu'au 30 mai 2020.

**Bruschi** informe qu'un recueil de bonnes pratiques le long de la VF sera présenté à l'Assemblée générale ; il informe sur la carte européenne de la VF réalisée en format poster, pour les passionnés, mais aussi en version technique pour les organismes membres ; sur les cartes territoriales lancées par l'AEVF et Francigena Service en collaboration avec l'éditeur Guidotti (déjà 8 cartes réalisées) et sur la Journée Européenne de la Via Francigena (*Francigena Day*) prévue en septembre 2020. Enfin, les réflexions du CECTI seront rapportées à l'UDP convoqué le 28 mai 2020.

### **Point 5 OdJ: Projet "Les Terres de la Via Francigena"**

**Tawfik** expose la mise à jour du Règlement "Les Terres de la VF" suite à la discussion avec certains représentants régionaux (voir ci-joint). Il résume brièvement les objectifs du projet de valorisation territoriale et de visibilité des zones adjacentes à la VF qui sont importantes pour des raisons paysagères et offrent au promeneur/touriste la possibilité de visiter et d'approfondir les environs du territoire de la Via Francigena. Le projet prévoit une forte synergie entre l'AEVF et les Régions intéressées. Il précise que le projet "Les Terres de la VF" ne vise pas à s'écarter de l'itinéraire principal de la VF mais, à partir de la marque Francigena, à attirer également l'attention sur d'autres particularités territoriales (par exemple : implication des fromageries du Parmigiano-Reggiano dans la province de Parme) et à donner une visibilité aux propositions touristiques des Institutions membres. Il s'agit d'un outil utile pour promouvoir le tourisme local de proximité. Elle informe que les municipalités qui ne sont pas situées sur le parcours officiel et qui seront concernées par le projet "Les Terres de la VF" ne pourront pas devenir membres ordinaires, afin de ne pas créer de confusion avec l'itinéraire principal. Il demande aux contacts régionaux de faire part de leurs réactions pour tout changement ultérieur du Règlement, avant de partager lors de l'UDP et l'AG.

Suite à la question de **Proment**, **Tawfik** répond que le promoteur du projet peut être soit une autorité locale, soit directement la Région.

**Carubi** suggère une meilleure définition des référents du CECTI pour chaque Région, afin de s'assurer que toutes les zones soient bien représentées.

**Mannelli** exige que les affiches et la signalisation du projet "Les Terres de la VF" diffèrent de celles de l'itinéraire principal afin de ne pas créer de confusion. Il craint que l'interprétation extensive du projet ne nuise aux travaux effectués sur la route principale.

**Battista** applaudit le projet, car il est capable d'impliquer également les territoires voisins de la VF, une action planifiée et soutenue également par des lignes programmatiques régionales pour la valorisation touristique des territoires.

**Buonaiuto** identifie le projet comme un soutien pour impliquer les territoires non inclus dans l'itinéraire principal de la VF.

**Attolico** est d'accord avec Buonaiuto et estime qu'il est essentiel de maintenir la distinction de la principale route officielle, sur laquelle il faut se concentrer pour accroître et structurer son identité, en particulier la section du Sud qui a été récemment ratifiée.

**Valeri** a exprimé son intérêt pour le projet, également en perspective ; il a partagé les idées de ses collègues sur le maintien de la distinction par rapport à la route principale afin de ne pas générer de confusion. Il souligne également qu'il accorde une grande attention aux différentes

réglementations régionales sur la définition des itinéraires touristiques et aux différents organismes déjà actifs sur les territoires (exemple : *Destination Touristique Émilie-Romagne*).

**Cappelluzzi** est d'accord avec ses collègues sur la nécessité de conserver le tracé de la VF, l'itinéraire Culturel Européen, et le reste des territoires auxquels le projet "Les Terres de la VF" est dédié.

#### **Point 6 OdJ: Logiciel de calcul des flux de marcheurs lié au passeport de la Via Francigena.**

**Bruschi** souligne l'importance de disposer de données quantitatives et qualitatives sur les "utilisateurs" de la VF afin de fournir des réponses, des services et des solutions adéquates. Il présente la proposition d'un logiciel dédié (voir ci-joint), qui a été envoyé à l'AEVF par Aulab ; il invite les Régions qui ont d'autres propositions à les envoyer à l'AEVF.

**Tawfik** informe que les données actuellement utilisées par l'AEVF proviennent du nombre de passeport vendus et des questionnaires recueillis dans les points d'escale / les établissements d'hébergement le long du parcours. Des difficultés persistent dans l'analyse et le recoupement des données : de la réception et du retour partiel des formulaires au format papier à transposer en format numérique ; c'est pourquoi il considère l'adoption de logiciels appropriés comme une amélioration nécessaire pour surmonter ces limitations. Illustrons brièvement la proposition : le marcheur effectue une première inscription en ligne au moment de l'achat du passeport; puis, en cours de route, dans les structures - Sentinella fournira simplement le code numérique du passeport à "suivre" tout au long du parcours, en respectant toujours les règles relatives à la protection de la vie privée.

**Attolico** informe que ce logiciel collecte des données quantitatives et qualitatives et que le suivi sera non seulement initial (à l'achat du passeport) et final (à la livraison de Testimonium) mais aussi intermédiaire (grâce aux structures-antennes). Cela permettra de disposer de données agrégées capables de fournir des indices intéressants pour la planification.

**Battista** se félicite du projet et estime qu'une définition plus stricte des points intermédiaires qui saisiront les données est nécessaire (également dans le respect de la réglementation relative à la protection de la vie privée).

**Tawfik** informe qu'il s'agira dans un premier temps des points de distribution actuels de passeports et d'une liste d'installations sélectionnées en cours de route. Il informe que le prix du logiciel et de la gestion des données est d'environ 25.000€ plus une redevance annuelle d'hébergement (variable selon le nombre de points d'antenne sélectionnés).

**Bruschi** propose de publier un appel, une manifestation d'intérêt pour sélectionner la meilleure proposition afin que le projet puisse démarrer avant la fin de l'année.

À la proposition de Mannelli d'offrir des services d'assurance de base, Tawfik rappelle que lors de plusieurs réunions du Bureau en 2019, des propositions combinant les passeports et l'assurance avaient été présentées, mais n'avaient pas encore abouti.

**Attolico** informe que ce *software* rassemble des données à la fois quantitatives et qualitatives et que

**Point 7 OdJ: Mise à jour des Guides officiels et des stratégies de promotion des territoires à partager avec les Régions.**

Reporté à la prochaine réunion

**Bruschi** invite toutes les Régions à participer à la prochaine réunion du Bureau de l'AEVF en visioconférence, prévue le jeudi 28 mai à 9h30.

**Tedeschi** a conclu en rappelant que les représentants des six Régions de la VF au nord des Alpes (Valais ; Vaud ; Bourgogne-Franche-Comté ; Grand Est ; Nord-Pas-de-Calais ; Kent) seront informés de la discussion et des propositions qui ont émergé.

Enfin, il remercie les personnes présentes pour leurs contributions, en soulignant que s'il est vrai que la reprise post-covid ne peut pas se fonder uniquement sur des chemins, il est également vrai qu'on ne peut pas non plus les ignorer.

Fin des travaux 13h30